

Faire Savoir



Films



Démonstrations



Baptêmes

Formation Moniteurs Handiplongée



Théorique

Pratique



Qualification en milieu naturel



Savoir Faire ...



Correspondance

29 Rue du Maréchal LECLERC
27930 CIERREY

Tel : 06 16 32 05 12
contact@kawan.info

Président

Jean Michel JULIEN
5 Rue Saint Sébastien
27240 THOMER LA SÔGNE

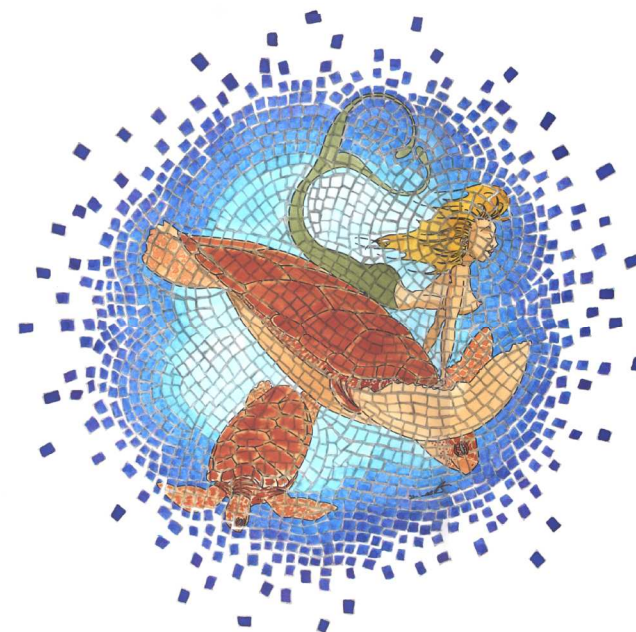
Tel : 06 16 32 05 29
president@kawan.info

*L'eau, la mer, La vie ... L'échange, le partage total ...
Et pour qui sait se préparer, j'allais dire fusionner,
la joie est toujours là.
Des lors autonomie rime avec infini.*

*Rejoignons Jules Vernes, le capitaine Nêmo et son Nautilus
afin de partager cette devise
Mobile in Mobile*

Jean Michel JULIEN

Les Kawan Handiplongeurs



www.kawan.info

Historique

Fondée en 1996 au sein du Club Sportif et Artistique de la Base Aérienne 105, la section plongée handisport a acquis son autonomie le 19 juillet 2000 avec la création de l'association « LES KAWAN HANDIPLONGEURS » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Son but est de promouvoir et développer la plongée subaquatique par tous les moyens appropriés, y compris la recherche scientifique et médicale, en priorité au profit d'un public handicapé ici et partout dans le monde.

KAWAN est l'écriture phonétique de CAOUAN-NE, grande tortue des mers chaudes



Elle symbolise les handiplongeurs qui comme elle, retrouvent dans l'eau la liberté et l'autonomie qu'ils ont perdues sur terre

Affiliations

FEDERATION FRANÇAISE



HANDISPORT

17 27 1142



22 27 0111

Agrée DDJS n° 27015586, elle est déclarée EAPS n° ET 000154

Formation Handiplongeurs



Entraînement
Tous les
mercredis soir

Piscine BA 105



Sorties Fosses



Finalité de l'activité
Sorties en milieu Naturel



Sorties en milieu naturel Favorable



Les sorties avec les handiplongeurs nécessitent un gros potentiel humain

Un(e) auxiliaire de vie



Une équipe de pont



Deux moniteurs par handiplongeur

Un médecin et du personnel médical pour pallier toute éventualité



Malgré la lourdeur de l'organisation, le prix d'un voyage pour un handiplongeur ne doit pas être supérieur à celui réglé par un plongeur valide. Notre association se charge, pour ses adhérents, de rechercher des partenaires afin de gommer le surcoût du au handicap.